

Diocèse de Québec.—Son Eminence le cardinal Taschereau a fait, le 18, à la basilique les ordinations suivantes :

Diaconat.—Louis-Albert Rousseau ; Alfred-A. Castonguay et Joseph E. R. Levasseur, de Québec ; Guillaume-A. Lyonnais, d'Ottawa.

Tonsure.—Léger Pérusse, de Québec ; Jean-Daniel Bernier, de Sherbrooke.

Lundi matin, une messe de *Requiem* a été chantée à l'église Saint-Roch de Québec, pour le repos de l'âme des pères Fafard et Marchand, mis à mort par les sauvages pendant les troubles du Nord-Ouest.

Bibliographie.—M. E. PICARD, prêtre de Saint-Sulpice. Imprimeurs-éditeurs, Eusèbe Senécal et fils.

Nous avons lu avec un vif intérêt cette brochure qui, sous un petit format, contient les faits principaux de la vie de cet excellent prêtre qui a mérité d'être appelé le Saint-Vincent de Paul de Montréal.

Son zèle d'apôtre, sa charité, son dévouement absolu aux pauvres sont mis parfaitement en lumière par l'auteur qui a également fait connaître les œuvres pieuses auxquelles M. E. Picard a attaché son nom.

Nous espérons que bientôt l'auteur de cet opuscule nous donnera une vie détaillée de ce Sulpicien dont le souvenir vivra éternellement parmi ceux qu'il a tant aimés.

ORAISON FUNEBRE DE SON ÉMINENCE LE CARDINAL GUIBERT.

(Suite).

On ne pouvait plus s'y méprendre et si la lutte s'engageait, c'était bien sur le terrain réservé de la conscience et de la liberté religieuse, de leurs droits inaliénables, et de l'obligation qui nous était imposée de les défendre, sous peine de forfaire à tous nos devoirs.

Un des services les plus importants rendus par le cardinal Guibert à son temps et à son pays aura été de mettre dans une saisissante lumière ce point fondamental de l'histoire contemporaine.

Ses trois lettres de 1877 à M. Dufaure, alors garde des sceaux ; ses Mémoires aux sénateurs et aux députés sur les projets de loi relatifs à l'enseignement ; les divers écrits auxquels donnèrent lieu de sa part, en 1880, les décrets rendus contre les congrégations ; ses protestations si douloureusement motivées par la laïcisation des hôpitaux de Paris, par la désaffectation de l'église Sainte-Genève (1), et par d'autres mesures hostiles soit à l'exercice du

(1) Ces mots (*laïcisation, désaffectation*) ne sont pas français. On est cependant obligé de s'en servir depuis quelques années pour exprimer un ordre de faits où la justice et la raison ne sont pas mieux traitées que la langue nationale.